



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du 15 octobre 2020**

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 5 octobre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

**Etaient présents :**

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE.

**Absents :**

M. TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Mme BUQUET Jessica,  
 Mme TALBOT a donné pouvoir à M. BRUNG Michel,  
 M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA Sylvie.

**Secrétaire de séance : Monsieur M. DELAMARE.**

**2020/89 – CREATION SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Madame le maire indique que le comité consultatif travaille sur l'élaboration d'un site web pour la commune. Il a commencé à travailler sur une charte graphique et notamment le logo, qui est présente en séance sur pc, le logo est rajeuni avec un graphisme différent et des couleurs ravivées.

Cette charte graphique sera donc utilisable pour tout outil de communication : courrier, gazette, site web....  
 Le travail porte également sur le visuel du site internet.

Concernant l'hébergement du site le coût est de 40 € HT/an, et concernant le thème (payable une fois) : 59 €.

Le site serait hébergé en Mairie.

Madame le Maire demande l'autorisation de prévoir ces dépenses au budget pour pouvoir continuer à travailler.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés AUTORISE le paiement de 99 € HT pour la création d'un site Web communal. Cette dépense sera inscrite au BP 2021.

Fait à Roumare, le 20 octobre 2020

Le Maire

Affiché en mairie

le 28/10/2020